

Règlement d'ordre intérieur du Judo Club KAMI Nalines

Chers judokas,
Chers parents,

Voici le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) du Judo Club KAMI Nalines.
Veuillez en prendre connaissance, compléter la fiche signalétique en ligne et le valider avant tout accès au tatami (cette opération est à renouveler chaque début de saison).
L'accès au tatami signifie l'acceptation automatique du judoka et de ses parents à celui-ci.
Le R.O.I. est consultable et téléchargeable sur notre site internet : www.judokami.be





Table des matières

Règlement d'ordre intérieur du Judo Club KAMI Nalines	1
Organes	1
Staff Administratif :	1
Commission Technique & Grade (C.T.G.) :	1
Jours et heures de cours (ETRE AGE DE 6 ANS).....	1
Acceptation des conditions générales	1
Licence – Assurance	1
Présences et cotisations.....	2
Ponctualité	2
Responsabilité du club et surveillance des judokas	2
Respect – Discipline.....	3
Hygiène.....	3
Passage de grade.....	3
Compétitions	3
Accidents	4
Activités	4
Divers.....	4
Code Moral du Judo	5
La politesse	5
Le courage	5
La sincérité.....	5
L'honneur	5
La modestie	5
Le respect	5
Le contrôle de soi	5
L'amitié	5

Organes

Staff Administratif :

- ✓ Thierry PUIATTI (Président)
- ✓ Sidonie PIEROUX (Responsable administrative)
- ✓ Cathy MININI (Coordinatrice administrative)

Commission Technique & Grade (C.T.G.) :

- ✓ Natacha DELMOTTE : 6^{ème} DAN (Senseï)
- ✓ Thierry PUIATTI : 4^{ème} DAN
- ✓ Bruno MININI : 2^{ème} DAN

Seuls les membres de ces organes sont compétents et ont toute autorité en leur matière. Toutes demandes ou remarques particulières éventuelles doivent se faire auprès des responsables.

Jours et heures de cours (ETRE AGE DE 6 ANS)

- Les mercredis de 18h15 (précis) à 19h30 ;
- Les samedis de 10h15 (précis) à 11h30.
- **Le DOJO et les vestiaires sont accessibles ¼ d'heure avant le début des cours soit à 18h pour le mercredi et 10h pour le samedi.**
- **Le secrétariat est ouvert les mercredis de 18h15 à 18h45 et les samedis de 10h15 à 10h45 pour toutes vos questions administratives et éventuels paiements.**

Les jours de congés ou de fermeture du DOJO sont annoncés oralement lors des cours, indiqués sur notre site internet, sur notre groupe Facebook et envoyés par e-mail.

Acceptation des conditions générales

- ✓ Tous judokas, les membres, les parents du Judo Club KAMI Nalines se doivent de respecter :
 - Le R.O.I. de la Fédération F.E.B.E.L.A.M ASBL ;
 - Le R.O.I. du Judo Club KAMI Nalines ;
 - Le code moral du Judo (cfr. Licence), voir la fin de ce présent règlement.

Licence – Assurance

- ✓ La licence est valable 12 mois. Chaque judoka doit être en ordre de licence – assurance avant de monter sur le tatami. Il est de la responsabilité du judoka (ou ses parents) de la renouveler le mois précédent son expiration. L'équipe administrative vous remettra les documents nécessaires à présenter au médecin (approbation médicale obligatoire) de votre choix ainsi que le montant à payer. Les nouveaux inscrits (n'ayant jamais eu de licence auprès de la F.E.B.E.L.A.M ASBL) bénéficieront à la suite de la signature d'une décharge parentale de 4 cours d'essai offerts endéans le mois d'inscription.

Présences et cotisations

- ✓ Pour la saison 2023 – 2024, une formule d’abonnement est mise en place par le Judo Club KAMI Nalines.
- ✓ Les abonnements disponibles sont :
 1. Une demi-saison de septembre à janvier : 125,00€ ;
 2. Une saison complète de septembre à juin : 250,00€ ;
 3. Une demi-saison de février à juin : 125,00€.
- ✓ Le paiement peut se faire en liquide auprès du secrétariat pendant les heures d’ouvertures de celui-ci ou par paiement électronique sur le compte bancaire du Judo Club KAMI Nalines sur le BE86 3600 1132 4350 avec en communication « Saison 2023-2024 + NOM Prénom du judoka ».
- ✓ En cas d’abonnement de demi-saison, un rappel écrit vous sera remis par le biais du judoka et envoyé par mail à l’approche de l’échéance.
- ✓ Les présences seront prises à chaque cours.
- ✓ En cas de non-paiement de cotisation, le judoka se verra refuser l’accès au DOJO.
- ✓ Si une difficulté survient par rapport à une absence prolongée justifiée de votre enfant nous vous invitons à en informer, immédiatement, le staff administratif et la C.T.G. afin de trouver une solution.
- ✓ Pour toutes difficultés quelconques (financière ou autre), contacter le staff administratif.

Ponctualité

- ✓ **Les cours commencent aux heures précises.**
- ✓ **Les retardataires peuvent ne pas être admis sur le tatami.**

Responsabilité du club et surveillance des judokas

- ✓ Le Judo Club KAMI Nalines décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d’objets dans le hall sportif et les vestiaires.
- ✓ La surveillance des judokas n’est assurée que sur le tatami et pendant la durée des cours auxquels ils participent.
- ✓ Le Judo Club KAMI Nalines décline toute responsabilité en cas d’accident avant et après les cours.
- ✓ L’accès au DOJO est uniquement réservé au pratiquant. La discrétion y est de rigueur. Les spectateurs ne sont pas admis pendant les cours. Le DOJO sera fermé de 18h45 à 19h15 les mercredis et de 10h45 à 11h15 les samedis.
- ✓ Toute sortie du tatami sans autorisation du professeur est interdite.
- ✓ Si vous devez reprendre votre enfant avant la fin du cours, nous vous demandons d’en informer le moniteur présent au début du cours. Nous vous demandons aussi, avant de reprendre votre enfant, d’en avertir le moniteur.
- ✓ **Le Judo Club KAMI Nalines décline toute responsabilité si, en raison de fiche signalétique non complétée et remise, il est dans l’impossibilité de vous contacter. La fiche signalétique doit obligatoirement être complétée.**

Respect – Discipline

- ✓ Chaque membre s'engage à ne pas porter préjudice à la F.E.B.E.L.A.M, au Judo Club KAMI Nalines et aux membres du Judo Club KAMI Nalines par des propos, gestes ou actes pouvant leur nuire ; et ce y compris au travers des réseaux sociaux.
- ✓ Le moniteur se réserve le droit d'interdire l'accès au DOJO à un judoka qui n'aurait pas observé **les règles élémentaires de respect, d'hygiène et aurait montré un esprit contraire à toute éthique et au code moral du Judo.**

Hygiène

- ✓ **Une hygiène corporelle irréprochable est exigée.**
- ✓ **Les ongles des doigts et des orteils seront propres et coupés courts.**
- ✓ **Chaque judoka doit se présenter avec un judogi propre (non déchiré, non décousu) et réglementaire (adapté à sa taille).**
- ✓ Chaque judogi portera l'écusson du club au niveau du revers gauche (à hauteur du cœur).
- ✓ Les filles doivent porter un t-shirt blanc sous leur judogi. Le t-shirt blanc est toléré chez les garçons en cas de maladie.
- ✓ Les cheveux longs doivent être attachés par des élastiques SANS élément métallique ou plastique tant pour les garçons que les filles.
- ✓ Les bijoux tels que bagues, boucles d'oreilles, chaînes et autres sont interdits sur le tatami.

Passage de grade

- ✓ Tout passage de grade se fait sur décision de la C.T.G.
- ✓ Jusqu'à l'âge de 13 ans, les judokas passent par le système intermédiaire de barrettes. Au-delà de cet âge, les judokas passeront les examens pour obtenir directement le grade supérieur sauf décision contraire de la C.T.G.
- ✓ 4 sessions d'examen seront organisées par saison. Une convocation écrite sera remise sous pli aux judokas concernés ainsi que par e-mail. Une réponse est obligatoire à cette convocation.

Compétitions

- ✓ Les compétitions ne sont nullement obligatoires, bien que conseillées pour l'évolution du judoka. Elles n'interviennent en rien dans l'obtention des grades supérieurs jusqu'au grade de ceinture marron. Après, certaines compétitions (Shiai) deviennent obligatoires en vue de l'obtention du grade supérieur de ceinture noire. La participation aux compétitions nécessite une inscription préalable d'au moins une semaine.
- ✓ Les compétitions ne peuvent se concevoir qu'avec une pratique régulière du Judo.
- ✓ En cas de blessure ou d'arrêt prolongé de la pratique du Judo, la C.T.G. se réserve le droit d'interdire l'inscription aux compétitions et/ou Shiai.
- ✓ La C.T.G. se réserve le droit de refuser l'accès du judoka à la compétition.
- ✓ Les compétitions sont accessibles uniquement à partir du grade de ceinture blanche barrette jaune.

Accidents

- ✓ Toute blessure lors des cours sera prise en charge par le moniteur qui apportera les soins nécessaires.
- ✓ Dans certains cas, le moniteur se réserve le droit d'appeler tout de suite une ambulance.
- ✓ Tout accident doit être signalé le jour même au moniteur.

Activités

- ✓ La participation aux activités fédérales (voir calendrier F.E.B.E.L.A.M présent sur le site internet et dans l'agenda du club) est obligatoire à partir de la ceinture bleue.

Divers

- ✓ Toute communication se fait via le site internet officiel du club (www.judokami.be), par e-mail et sur notre groupe Facebook.
- ✓ Toutes prises de vue ou de vidéo devront préalablement faire l'objet d'un accord de la C.T.G. ou, à défaut, du moniteur présent.
- ✓ Toutes les personnes qui collaborent à la vie du Judo Club KAMI Nalennes le font de manière bénévole. Soyez courtois et respectueux vis – à – vis de celles-ci.
- ✓ Les sorties et organisations club sont réalisées au profit des judokas.
- ✓ Les responsables des différents organes sont à votre disposition pour toute information complémentaire non reprise dans ce R.O.I.
Ils vous apporteront les réponses des consultations auprès des organes compétents.
- ✓ En cas de non-respect d'un des points repris dans ce R.O.I., la C.T.G. se réserve le droit d'interpeller toute personne concernée par ce manquement et le cas échéant de l'exclure, sans délai, du club.
- ✓ Toute décision prise au sein du Judo Club KAMI Nalennes est immédiatement relayée aux organes fédéraux compétents (F.E.B.E.L.A.M ASBL)

Code Moral du Judo

LA POLITESSE

C'est le respect d'autrui

LE COURAGE

C'est faire ce qui est juste

LA SINCERITE

C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée

L'HONNEUR

C'est être fidèle à la parole donnée

LA MODESTIE

C'est parler de soi-même sans orgueil

LE RESPECT

Sans respect aucune confiance ne peut naître

LE CONTROLE DE SOI

C'est savoir se taire lorsque monte la colère

L'AMITIE

C'est le plus pur des sentiments humains